

## 5. Dissertation

### La vidéosurveillance nous permet de vivre en toute sécurité. Discutez.

Il est reconnu que les caméras vidéos se multiplient dans nos villes : dans les centres commerciaux, à l'intérieur des magasins, à chaque coin de rue, dans les parkings publics, dans les gares, dans les aéroports... Où n'en trouve-t-on pas désormais ? En France, il y a plus de 70 000 caméras installées sur la voie publique. Nos moindres faits et gestes sont scrutés quotidiennement à notre insu. Cette prolifération de caméras de surveillance n'apporte-t-elle que des bénéfices aux citoyens ?

Un des aspects positifs des caméras de vidéosurveillance est que cette technologie au service de la police rend service aux citoyens. Selon les autorités publiques, la vidéosurveillance sert à protéger des installations et des bâtiments publics et leurs abords ainsi que des installations utiles à la défense nationale. Elle sert également à réguler le trafic routier et à constater des infractions aux règles de la circulation. Enfin, elle aide à empêcher des agressions, des vols et des actes de terrorisme. Qui ne voudrait pas d'un tel bouclier de protection ? Force est de constater que le citoyen se sent plus en sécurité face aux malfaiteurs, aux délinquants et aux actes gratuits de malveillance sachant qu'il peut être à tout moment observé.

Grâce à cette technologie, le taux d'élucidation des crimes a doublé. Les auteurs présumés de crimes sont vite identifiés. Par conséquent, le nombre de crimes ou de délits sur la voie publique a chuté de près de 50 % dans certains quartiers dits sensibles. Les bâtiments ne sont plus dégradés et certaines villes réalisent même un bénéfice financier n'ayant plus à déboursier tant d'argent pour la remise en état et l'entretien de bâtiments publics dégradés. Les citoyens honnêtes (ceux qui n'ont rien à se reprocher) n'ont donc rien à craindre et tout à gagner de cet outil de dissuasion au service de la police.

Il est vrai, cependant, que la vidéosurveillance présente également des inconvénients. Ne peut-on pas

parler d'ingérence dans la vie quotidienne des citoyens ? L'État, qui ressemble de plus en plus à *Big Brother*, nous espionne-t-il ? Que fait-on des renseignements ainsi recueillis ? Qui les analyse, à la solde de qui, à quelles fins ? Qui contrôle les données ainsi acquises ? À quel usage peuvent-elles servir ? Peut-on faire confiance à ceux qui nous gouvernent ? Notre droit à la vie privée n'est-il pas bafoué ? Malgré les apparences, la vidéosurveillance des citoyens ne réduit-elle pas notre marge de liberté d'agir, tout comme Internet, les téléphones mobiles et les cartes à puce ? Tant de questions auxquelles il est difficile de répondre.

N'oublions pas qu'une société contrôlée par de telles technologies est une société qui dispose d'importants moyens répressifs. Les problèmes fondamentaux de la société – chômage, inégalité des chances – ne sont pas résolus pour autant. Ces problèmes sont déplacés géographiquement mais ils ne sont en aucun cas supprimés. Ne vaut-il pas mieux éduquer les citoyens que d'en envoyer un nombre toujours plus important dans des prisons devenues du coup surpeuplées ? Le jour où le système de surveillance tombera en panne, c'est un scénario catastrophe qui nous guette.

S'il est donc vrai que la sécurité personnelle du citoyen peut être renforcée par la multiplication des réseaux de vidéosurveillance, il ne faut pas négliger de protéger notre vie privée d'éventuels abus par ceux qui disposent des données qui ont été recueillies. Il importe donc de contrôler de manière très précise l'utilisation de ces nouveaux moyens de surveillance et d'établir des garanties claires sur leur utilisation. Selon la loi actuellement en vigueur, les opérations de vidéosurveillance de la voie publique ne doivent pas visualiser l'intérieur des immeubles d'habitation ni, de façon spécifique, l'entrée de ces immeubles. Comment s'assurer que les autorités respectent ces consignes ?

